

## Jeux de rôles – ou : l' « intermédiaire professionnel » a-t-il une place dans le système de l'aide au développement ?

Andrea Reikat

---



Éditeur  
LIT Verlag

**Édition électronique**

URL : <http://apad.revues.org/4120>

ISSN : 1950-6929

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 2012

**Référence électronique**

Andrea Reikat, « Jeux de rôles – ou : l' « intermédiaire professionnel » a-t-il une place dans le système de l'aide au développement ? », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 34-36 | 2012, mis en ligne le 19 juillet 2013, consulté le 14 décembre 2016. URL : <http://apad.revues.org/4120>

---

Ce document a été généré automatiquement le 14 décembre 2016.

Bulletin de l'APAD

---

# Jeux de rôles – ou : l' « intermédiaire professionnel » a-t-il une place dans le système de l'aide au développement ?

Andrea Reikat

---

## Au lieu d'une introduction: des réflexions sur des espoirs des ethnologues ou sur une auto-perception erronée

- 1 C'est bien un très petit nombre de gens qui étudient l'ethnologie parce qu'ils ont une idée sur le profil concret d'un métier.<sup>1</sup> L'option pour ces études suit plutôt une passion, un intérêt inextinguible pour l'« autre » et pour ce qui se passe à l'étranger. Néanmoins, tôt ou tard, il se pose à chaque étudiant de la discipline, la question de savoir dans quel domaine professionnel il veut donc appliquer ses compétences acquises pendant les études. Et les réponses classiques décrivent en général quatre domaines d'activités : la science et l'enseignement (universitaire), une carrière dans un musée, le journalisme ou alors le travail dans une institution d'aide au développement<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Pendant que les deux premiers des domaines d'activités sus mentionnés se basent, dans une large mesure, sur l'histoire et sur la tradition de la discipline (comme étant une discipline qui tirait ses racines et sa raison d'être initiale des institutions de recherches qui la financent), les deux autres vivent d'une conception plus moderne de l'ethnologie : celle d'être la science qui produit « des intermédiaires culturels »<sup>3</sup>. Est-ce que cela ne devrait pas constituer un grand atout pour toutes personnes travaillant à l'étranger (comme des journalistes p.ex.), dans

la mesure où à travers des études en ethnologie, il a acquis des capacités d'analyse et de communication interculturelle ? Et alors, toute institution d'aide au développement ne devrait-elle pas se réjouir de pouvoir employer parmi son personnel des ethnologues dont le concours pourrait lui permettre d'éviter des investissements non adaptés à l'environnement culturel ?

<sup>3</sup> Si générale que puisse être cette image que l'on se fait des ethnologues, il est aussi décevant de constater que les ethnologues ne trouvent que très rarement des emplois dans les institutions d'aide au développement<sup>4</sup> – et même dans le journalisme. Et même s'il arrive qu'un ethnologue parvienne à obtenir un poste dans l'une des institutions engagées dans l'aide au développement, cela relève plutôt, le plus souvent, d'un effet de hasard, mais non pas parce que le profil d'un ère.

<sup>4</sup> Souvent « sur le terrain » ont lieu des escarmouches entre des coopérants et les ethnologues – et sur la question de savoir pourquoi on ne sollicite pas plus fortement l'aide des ethnologues, le camp des praticiens notamment, avance la formation, à son avis, non adaptée des ethnologues. Néanmoins, le présent exposé suit une autre approche d'explication : il implique les bénéficiaires de l'aide au développement et pose la question de savoir, si les incompréhensions culturelles permanentes entre donateurs et bénéficiaires ne sont peut-être pas délibérément acceptées par les deux parties, parce que le fait de maintenir le fossé culturel contribue à maintenir l'aide en permanence, ce qui arrange en fin de compte toutes les deux parties. Mais auparavant, l'exposé se consacre à la question de savoir si les terrains de recherche que les ethnologues ont à proposer ne répondent guère aux besoins des organisations d'aide au développement, mais plutôt à ceux des groupes cibles dans les pays bénéficiaires de l'aide ou de savoir si les interventions proposées par les ethnologues ne puisent pas plutôt leur source dans la sous-estimation des potentialités dans ces pays.

<sup>5</sup> Dans cette réflexion, je m'appuierai sur mes expériences et observations faites pendant mon engagement (depuis maintenant 6 ans) dans une institution allemande d'aide au développement, dans laquelle je suis entrée tout à fait par hasard – et donc en suivant absolument le schéma ébauché au début de cet exposé. Le Burkina Faso constitue le fond géographique, ce pays particulièrement très dépendant des fonds d'aide et d'institutions au développement, non pas seulement à cause de sa pauvreté, mais aussi en raison de sa situation politique appréciée et très estimée comme étant généralement stable.

## Plaidoyer contre la prétention de compétences ethnologiques ayant une valeur universelle

- <sup>6</sup> Selon sa définition d'origine – et valable en grande partie jusque dans les années 1980 – l'ethnologie est la science des « peuples extra-européens sans écriture ». Cette définition provient d'un monde scientifique, où les chercheurs ont toujours appartenu au monde « développé » (Europe, Amérique du Nord et – avec quelques restrictions – des pays situés à l'Est du rideau de fer) ou qui du moins sont supposés l'être, tandis que les personnes étudiées se trouvent dans les pays dits du « Tiers Monde ». La vision du monde qui était derrière cela a connu depuis les années 1970

des ruptures qui se sont de plus en plus reflétées dans trois débats : 1. Celui portant sur une justification de recherches ethnologiques dans les cultures européennes (d'abord en milieu rural seulement, présumé « assimilé » au milieu « extra-européen » sur le plan structurel – à l'époque, on était encore très loin d'une ethnologie urbaine européenne<sup>5</sup>) 2. Les ethnologues issus des sociétés extra-européennes : Sont-ils autorisés peut-être à mener des recherches dans les sociétés de l'Europe occidentale?<sup>6</sup> Et 3. Celui portant sur le bien-fondé d'une recherche ethnologique à l'intérieur de sa propre culture.<sup>7</sup>

<sup>7</sup> A la fin de ces discussions, il n'y a pas eu seulement une vaste libéralisation du domaine de la recherche ethnologique, mais aussi une nouvelle définition de l'ethnologie : celle-ci se voit alors au début du nouveau millénaire comme étant « la science de l'étranger au plan culturel »<sup>8</sup> répondant ainsi en outre aux deux premières des débats mentionnées dans le paragraphe précédent par l'affirmative : oui : les ethnologues européens ont le droit de faire des recherches au sein des cultures européennes (seulement, ce qui reste justement étranger, c'est la question de la limite entre ce qui relève de « sa propre » culture et ce qui relève de la culture de « l'étranger »<sup>9</sup>) et oui : les ethnologues extra-européens ont le droit de faire des recherches dans des sociétés qui, auparavant, envoyaient des ethnologues seulement. Seulement la (troisième) question de savoir s'il faut toujours vraiment que ce soit au sein d'une culture étrangère que les ethnologues doivent mener leurs recherches, reste encore controversée – et comme cela a déjà été dit auparavant – dépendante de la question de savoir comment définir au juste les frontières de sa « propre » culture.

<sup>8</sup> Mais avec cette nouvelle définition, non seulement les limites entre « ethnologie » et « ethnologie européenne » s'annulent alors, mais la distinction entre ethnologie et sociologie – et cela est très pertinent pour nos objectifs ici – entre également en mouvement et doit être réfléchi à nouveau. Compte tenu de l'existence des recherches ethnologiques en Europe et de la formation de sociologues dans les pays du « Tiers monde », la distinction ne peut plus se faire sur la base du fait que les ethnologues travaillent hors de l'Europe tandis que les sociologues travaillent au sein des sociétés occidentales, mais la différenciation évolue maintenant tout au long d'une recherche dans ses « propres » sociétés (domaine des sociologues) à l'opposée de l'une que l'on effectue dans des sociétés « étrangères » (domaine des ethnologues).

<sup>9</sup> Cette différenciation a l'air simple et praticable, mais ne l'est pas en réalité. Pour qu'elle soit simple, il aurait fallu qu'une définition sans ambiguïté de société « étrangère » soit possible. Dans le quotidien de la recherche en revanche, il s'agit tout simplement de s'assurer de façon pragmatique de savoir quels sont les champs de recherche pour lesquels les ethnologues s'engagent (ceux qui sont donc « étrangers » à la culture), et ceux dans lesquels les sociologues parcer.

<sup>10</sup> C'est sur ce point qu'il nous faut être plus concret. Au cours de mes activités de recherches d'une décennie au Burkina Faso, il m'a toujours été fait (et non pas à moi seule), et ce notamment de la part des collègues universitaires burkinabé, le reproche selon lequel, il aurait certainement valu mieux financer leurs recherches à eux avec l'argent que nous autres allemands utilisons pour travailler dans leur

pays. J'ai vérifié cette demande – machinalement – de façon permanente sur le terrain. Mes recherches (sur les Bissa au Sud Est du pays), n'auraient-elles pas effectivement été mieux menées par l'un de mes collègues burkinabé ? Certainement, ce dernier pourrait au moins comprendre la langue (même si ce n'est pas la langue bissa, que ce soit au moins le mooré que la plupart des habitants de la région comprennent), et il serait plus familiarisé que moi en matière de comportements de base. Mais d'autre part : les traditions historiques sont souvent liées au clan et orientées par rapport à celui-ci. Ce que l'on raconte à une personne et la manière dont on s'y prend dépend énormément de qui est cette personne et d'où elle vient. Un chercheur burkinabé serait toujours perçu en premier ressort par son interlocuteur comme étant tout d'abord un représentant de son groupe ethnique et de son clan et ainsi la version de l'histoire qui serait présentée, s'orienterait en conséquence. Avec un « étranger » ces colorations disparaîtraient (ou diminueraient, ou se présenteraient autrement)<sup>10</sup>.

<sup>11</sup> Mais il existe évidemment de nombreux thèmes de recherches dont l'élaboration serait mieux indiquée pour un chercheur autochtone. Cela est valable dans une très large mesure pour les sujets au niveau desquels le contact personnel direct avec des individus est très nécessaire : On ne peut capter de façon satisfaisante la perception qu'ont les femmes dans le mariage polygame, que quand on peut échanger de façon intensive et nuancée avec les intéressées et que l'on est aussi perçu par celles-ci comme une interlocutrice compétente. Une européenne, munie de maigres compétences linguistiques dans la langue locale qu'elle aura acquise pendant un cours intensif de 6 semaines, qui se présente aux femmes comme confidente a nettement moins de chances d'être acceptée que sa collègue autochtone qui peut en plus se mettre dans une situation de « petite » ou de « grande » sœur.

<sup>12</sup> Le même positionnement qui dérange dans la recherche historique (du moins sous la forme mentionnée plus haut) représente donc le plus gros avantage pour d'autres thèmes qui exigent un accès auprès de personnes. Pour la première fois, nous les rencontrons donc maintenant ici au cours de cet article : les « jeux de rôle » annoncés dans le titre. C'est avec les travaux de Clifford Geertz que les ethnologues ont appris qu'ils ne constituent justement pas un facteur neutre dans leurs différentes situations de recherches, mais que – inconsciemment et involontairement – ils influencent la situation qu'ils examinent à travers leur personne, leur âge, leur sexe, leur présentation, la perception que les autres ont d'eux et à travers leur simple présence<sup>11</sup>. Mais ce qui se produit encore beaucoup trop peu dans la pratique, - et c'est ce qu'on va exiger à travers cet article - c'est le fait que les opportunités offertes par la personne du chercheur et les rejets que celui-ci peut provoquer ne doivent pas être pris en compte seulement ultérieurement dans l'analyse, mais plutôt déjà pendant la phase préparatoire, qu'il y ait des réflexions sur la question de savoir quel profil personnel (et non pas seulement thématique !) doit avoir le chercheur à qui l'on doit confier une certaine tâche.

<sup>13</sup> Cette exigence est bien sûr naïve compte tenu des réalités sur le marché des fonds pour la recherche où aussi bien les personnes que les institutions se battent pour obtenir des rares financements. Il est évident (et cela correspond à l'usage général sur le marché du travail) de jeter dans la balance la qualification technique

respective au niveau de cette lutte, mais y ajouter volontairement des critères « sensibles » et s'assurer jusqu'à quel point le chercheur proposé apporte effectivement en tant que personne le profil nécessaire pour pouvoir aborder de façon prometteuse une certaine question, ce profil n'est dans la réalité actuelle ni riche.

14 Ce qui est développé ici est valable pour tous les domaines possibles sur les terrains de la recherche ethnologique et sociologique – la recherche fondamentale universitaire tout comme la recherche appliquée. Mais jetons maintenant un coup d'œil sur la division du travail entre « donateurs » et « bénéficiaires » dans le cadre du travail pour le développement qui, à notre avis, se présente de la même manière au plan structurel. Pourtant, même si c'est certes la partie donatrice qui ne sait pas apprécier suffisamment les avantages résultant d'une possible répartition du travail plus rationnelle entre spécialistes « étrangers » et « autochtones », il y a aussi que certains cercles au sein des « bénéficiaires » se sont ouvert une forme situation.

## Un développement durable – pour les « Experts »

15 Elles sont innombrables, les histoires de projets d'aide au développement qui ont échoué : des histoires d'installations industrielles et de machines qui pourrissent dans les savanes et les forêts, des cimetières de véhicules composés de véhicules presque neufs au niveau desquels il ne manque seulement qu'une batterie ou un pneu neuf, des écoles dont les toits défectueux suintent ou croulent avec le passage de la moindre intempérie. Tout cela est parfois soigneusement planifié par des personnels internationaux hautement rémunérés et soutenu avec enthousiasme par la population bénéficiaire.

16 Le deuxième type de fonds d'aide au développement produisant des résultats douteux est la duplicité des activités : de nombreux forages ou écoles situés les uns à quelques mètres des autres pendant que des villages voisins ont besoin d'urgence de forages et d'écoles, le doublement des formations pour différents groupes cibles qui ne s'expliquent pas par leurs nécessité mais tout simplement par un manque de coordination entre les différents bailleurs de fonds etc.

17 La plupart de ces irrégularités sont également connues des organisations travaillant dans l'aide au développement. Les mesures les plus récentes ont été formulées en 2005 dans ce que l'on appelle la « Déclaration de Paris » qui, – pour résumer globalement – a formulé deux objectifs : 1. Les « bénéficiaires » devraient assumer en fin de compte la responsabilité des programmes mis en oeuvre et 2. les donateurs devraient mieux se concerter entre eux<sup>12</sup>. Depuis lors, les interventions de l'aide allemande au développement par exemple ne sont plus mises en oeuvre « en partenariat » avec le « bénéficiaire » que l'on appelle maintenant « partenaire national », mais elles relèvent désormais de ce dernier, et c'est également au riquement.

18 D'une façon générale, on peut dire que le fait que l'exécution et le pilotage dans la pratique restent encore en grande partie entre les mains des donateurs (au moins au Burkina Faso dont je peux parler ici) réside moins, comme on pourrait le supposer en tant qu'observateur critique, dans le manque de volonté de la part des

organisations d'aide au développement d'abandonner le contrôle, mais cela s'explique beaucoup plus par un manque d'enthousiasme des bénéficiaires d'assumer la responsabilité.

19 A quoi cela tient-il ? Au manque de compétence ou au manque de volonté de la part des « bénéficiaires » maintenant dénommés « partenaires nationaux » ? L'analyse des institutions donatrices – et elle est soutenue par les affirmations des bénéficiaires eux-mêmes – exclut le manque de volonté et identifie le manque de compétence comme le vrai coupable. Ceci arrange les deux côtés, car on peut entreprendre quelque chose contre le manque de compétence (contre le manque de volonté par contre, pas grand-chose venant de dehors) : Le mot d'ordre devient alors le « développement des capacités ».

20 Et c'est ainsi alors que les responsables dans les organisations nationales des pays partenaires bénéficient d'innombrables programmes de renforcement des capacités : des séminaires de formation à l'intérieur et à l'extérieur du pays en vue du renforcement des capacités surtout les capacités de gestion et de planification. Parallèlement, les donateurs ont mis en place des cercles de concertation presque dans chacun des secteurs qu'ils couvrent, pour harmoniser leurs approches et éviter des doubles emplois. Vouloir faire un bilan précis de tous ces efforts, cinq ans après leur introduction, demanderait énormément plus de recherche que nous ne pouvons le faire ici. Mais notre impression personnelle (se basant sur les expériences burkinabé) se résume en deux points :

1. assumer la  
nt surtout lors des  
érale et  
sans  
ndre ou les  
imposer.
  2. s, on  
financements.  
i est invité  
t qui peut  
mptabilité  
« créative » décompte doublement).
- 21 Le deuxième point s'explique plus aisément que le premier – et il nous ramène à nos observations antérieures (à l'époque par rapport aux institutions de recherches) sur le positionnement indispensable sur le marché : Il est évident qu'une concertation entre les donateurs est pertinente, mais ceux-ci sont également en concurrence entre eux, car leur succès se mesure – tout comme dans l'économie libérale également – par rapport aux montants du chiffre d'affaires. Et ces montants de chiffres d'affaires résultent d'activités et d'approches réussies au niveau desquelles on est autant que possible précurseur. Sur ce terrain il reste peu de place pour la coopération ou pour que l'on divulgue sa propre stratégie aux concurrents, afin de voir à quelles synergies on peut parvenir ensemble. Ainsi donc, on s'assoit régulièrement autour de la même table pour échanger – mais sans révéler réellement les détails ou les grandes lignes stratégiques de ses propres interventions.

22 Le premier des deux points cités plus haut, la question de la non prise de responsabilité par les partenaires nationaux donc, nous ramène par contre au thème réel de ce paragraphe (la pérennisation de l'aide) et en conclusion alors à une discussion sur l'éventuelle nécessité d'une perspective ethnologique dans le travail en matière de politique de développement.

23 Pour illustrer plus clairement la réponse à la question qui va être présentée ici, il faut recourir tout d'abord à un exemple pratique. Dans le secteur de développement où je travaille depuis maintenant cinq ans, il y a des organisations d'aide au développement (particulièrement allemandes) qui se sont engagées au Burkina Faso depuis plus de 30 ans.<sup>13</sup> De nombreuses formules réellement adaptées et praticables ont été élaborés, mais elles n'ont jamais pu être mises en œuvre de façon durable. Au même moment, il s'est également développé un groupe restreint d'experts nationaux auxquels n'importe quel projet ou bailleur de fonds fraîchement venu a, de nouveau, fait appel.

24 Le projet dans lequel je suis engagée s'est battu depuis le début pour le principe de la « durabilité » : on devait alors développer un système dans lequel les acteurs nationaux (des petits artisans dans le secteur informel), après une phase de démarrage devraient être en mesure de commercialiser librement leurs produits sur le marché sans subventions extérieures. Seulement voilà : l'expert national pour ce thème depuis près de 30 ans a été incapable, même après plusieurs reprises, de présenter un concept durable, y compris une « stratégie concrète de sortie » – une stratégie donc par laquelle les bailleurs de fonds cherchent à se rendre superflu au plus tard à la fin de leurs interventions et qui doit être prévue dès le démarrage du projet. Mais est-ce que cela est si étonnant ? Quel intérêt, un expert qui, depuis 30 ans, gagne son argent par l'élaboration de mesures d'appui dans un secteur spécifique, aurait-il à participer au développement de stratégies visant à rendre cet appui superflu à moyen terme, permettant au fait aux bénéficiaires d'obtenir leurs moyens d'existence sans influences extérieures (« aides »). C'est ainsi que cela ne nous a vraiment pas surpris que l'expert en question ait suspendu sa collaboration avec nous après un an, pour soumettre juste quelques six semaines plus tard exactement le même programme de formation aux mêmes personnes qu'il avait précisément formées à notre compte – mais seulement cette fois-ci, au compte d'un autre bailleur qui payait mieux. Aussi, le fait que les bénéficiaires du programme ne nous aient pas non plus informés de la double administration de ces formations, montre que le fait de chercher à profiter du manque de concertation de la part des donateurs est bien connu et pratiqué des publics cibles.

25 Ce qui a été illustré ici à l'exemple d'une seule personne est symptomatique pour tout le système jusqu'au niveau national et international au sein des groupes de bénéficiaires.<sup>14</sup> Dans certains domaines classés comme prioritaires par les partenaires techniques et financiers (PTF), on peut être sûr qu'à un projet qui a échoué succède immédiatement un nouveau. Et compte tenu de la situation de concurrence qui prévaut entre les bailleurs de fonds, il se trouvera certainement un expert – national ou international – qui saura non seulement citer les causes de l'échec, mais possède déjà dans le tiroir des approches de solutions grâce auxquelles le succès du projet dans la phase suivante sera possible et garanti. La question qui, logiquement découle de ce constat – pourquoi en effet ces approches



prometteuses n'ont-elles pas déjà été révélées au précédent bailleur qui a échoué ? – nous ramène à la question de savoir pourquoi les institutions des pays bénéficiaires ont-elles des difficultés à assumer véritablement la responsabilité des programmes à mettre en œuvre. N'est-il pas plus facile d'expliquer un échec et de reprocher cela à l'insuffisance des connaissances (du pays) et de la compétence des bailleurs précédents, si on peut avancer comme quoi – effectivement ou prétendument – on n'a pas été impliqué par ces bailleurs, soit qu'on l'a été très tardivement, soit qu'on ne l'a pas été suffisamment dans l'élaboration de la stratégie et des activités des programmes correspondants ?<sup>15</sup>

<sup>26</sup> Et c'est sur ce point que les ethnologues et leurs éventuelles compétences en tant qu'intermédiaires entrent maintenant (enfin) en jeu.

## Pourquoi on ne fait pas appel aux services des « intermédiaires professionnels »

<sup>27</sup> La question de savoir quelles sont les raisons qui font que les organisations engagées dans l'aide au développement ont des difficultés à utiliser les services des ethnologues a déjà été brièvement abordée plus haut : elles disent que la formation des ethnologues ne répond pas aux exigences de l'aide au développement. Ou plus précisément que les ethnologues sont beaucoup trop orientés vers les structures « traditionnelles » et leur conservation et qu'ils ne sont pas en mesure de proposer des mécanismes pouvant entraîner le changement<sup>16</sup>. Et elles ajoutent qu'en général, les ethnologues sont bien quand il s'agit de poser des questions, qu'ils n'ont que très rarement des réponses à proposer. Qu'en outre, les organisations d'aide au développement ont développé leurs propres méthodes à travers lesquelles les analyses pourraient être mises en œuvre en l'espace de quelques semaines, là où les ethnologues auraient parfois besoin des années. Tandis qu'au dernier argument le camp des ethnologues peut (et doit !) opposer avec délice les points faibles d'analyses professionnelles rapides, les arguments concernant une formation beaucoup trop orientée vers la recherche et trop peu orientée vers l'application donnent certainement à réfléchir<sup>17</sup>. Mais ces réflexions nous intéressent moins ici. Ce qui est par contre plus intéressant pour les réflexions menées ici, c'est le fait d'observer qu'en règle générale, même les partenaires nationaux éprouvent tout sauf de l'enthousiasme, quand un ethnologue les rencontre dans le cadre des programmes de développement et veut mettre sa compétence à contribution pour pouvoir analyser leurs besoins et jouer le rôle d'intermédiaire vis-à-vis du camp des donateurs.

<sup>28</sup> A l'examen de cette observation et au vu de ce qui a déjà été analysé, du fait donc que l'échec des programmes de développement soit dans une certaine mesure voulu par les bénéficiaires, parce que cela aide quand même à pérenniser l'aide, le manque de volonté du côté des bénéficiaires de reconnaître les tentatives de médiation des ethnologues comme étant bénéfique, se comprend dans une certaine mesure. Car ce sont justement des incompréhensions culturelles, la méconnaissance (effective ou prétendue) des réalités locales par les donateurs qui peuvent être avancées comme raisons idéales après l'échec d'un projet. En effet, l'explication d'un échec ou la justification de la maintenance de l'aide n'est pas

agréable si l'on est soi-même mis dans une situation où l'on doit assumer la responsabilité. C'est pour cette raison que toutes les éventuelles personnes intermédiaires sont indésirables, des personnes donc – comme l'ethnologue – qui, non seulement à cause de leurs connaissances du pays, mais aussi à cause de leur formation, possèdent les connaissances ainsi que les capacités d'analyse et de communication leur permettant de traduire les besoins et les perceptions des publics cibles dans la langue des bailleurs de fonds.

29 Mais il existe une autre raison pour laquelle les interventions d'un intermédiaire professionnel comme par exemple celles de l'ethnologue ne sont pas forcément les bienvenues : le fait que l'intermédiaire professionnel croit devoir prendre la parole en faveur du camp des bénéficiaires et exprimer leurs désirs et leurs besoins dans des propos compréhensibles pour le camp des donateurs, implique – de façon inavouée et involontaire – l'idée que les premiers ne sont pas eux-mêmes en mesure de le faire. Etant donné que le système scolaire et universitaire dans la plupart des pays africains est (toujours) une photocopie des institutions éducatives occidentales et qu'aussi de nombreux africains titulaires de fonction ont suivi la plus grande partie de leur formation et même en partie leur carrière professionnelle en Europe, cette subordination est peu réaliste et est ressentie à juste titre comme discriminatoire par la partie représentative du camp des bénéficiaires.

30 Aujourd'hui – au début du 21<sup>e</sup> siècle – les ethnologues doivent reconnaître que leurs services en tant qu'intermédiaires dans de nombreux cas ne sont plus sollicités, et que le fait que la partie représentative du camp des bénéficiaires ne se prononce pas souvent ou ne se prononce pas clairement, ne s'explique pas par le fait qu'ils ne le peuvent pas, mais plutôt par le fait qu'ils ne le veulent pas pour différentes raisons. Et l'une de ces raisons qui n'est pas la moins importante réside dans le fait que le manque de cohérence et de réalisme dans les approches du côté des donateurs ne profite peut-être pas aux véritables publics cibles, mais plutôt aux titulaires de fonction et « experts » du côté des bénéficiaires, qui de ce fait des fonds d'aide.

18

## Conclusion

31 En résumé, nous avons appelé dans cet article à une nouvelle définition de deux rôles à jouer de la part des ethnologues :

32 1-*La reconsidération du rôle éventuel de l'ethnologue dans le discours en politique de développement.* Pendant que le rôle d'intermédiaire et de traducteur que l'ethnologue veut volontiers mettre à contribution est souvent (et à juste titre) ressenti par les représentants de la partie bénéficiaire comme prétentieux et discriminatoire, et même refusé pour différentes réflexions tactiques (la pérennisation du système de l'aide), un engagement plus fort d'ethnologues dans le camp des donateurs pourra être tout à fait profitable. Mais cette reconsidération suppose un rapprochement renforcé entre les organisations d'aide au développement d'une part et les institutions de recherche et d'enseignement d'autre part, en vue d'écarter les préjugés réciproques consolidés des deux côtés et

les traits de caractère peu liés à la pratique effectivement toujours présents dans l'enseignement et la recherche ethnologique.

<sup>33</sup> 2-La discussion sincère et objective entre ethnologues et sociologues sur une répartition rationnelle et adéquate du travail. L'ethnologue, même quand il connaît profondément une certaine société, n'est pas toujours indiqué pour traiter toute question relative à celle-ci (même s'il peut par la suite interpréter cette question de l'extérieur), tout comme le sociologue n'est pas non plus prédestiné pour un certain thème, tout simplement parce qu'il est originaire de la société en question. Une démarcation systématique est nécessaire, mais la création également des communautés mixtes de recherche au niveau desquelles une vision de l'extérieur et une vision de l'intérieur se complètent mutuellement et à travers lesquelles, on rché.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Antweiler, Christoph 1996. « Engagierte Ethnologie in Deutschland. Neuralgische Punkte der aktuellen Diskussion. » *Ethnologische Beiträge zur Entwicklungspolitik*, vol. 3, Bonn: 215-235.
- Augé, Marc 1994. *Le sens des autres. Actualité de l'anthropologie*, Paris, Fayard.
- Bierschenk, Thomas 1988. « Entwicklungshilfeprojekte als Verhandlungsfelder strategischer Gruppen oder Wieviele Tierhaltungsprojekte gibt es eigentlich im Atakora? » Berlin, *Sozialanthropologische Arbeitspapiere* 8.
- . 2009. « Les États ouest-africains en travaux : sédimentation, fragmentation et dilemmes normatifs », conférence tenue le 4 décembre 2009 à l'Université de Ouagadougou, lors d'une rencontre des Alumni du DAAD.
- Bierschenk, Thomas & Pierre-Yves Le Meur, 1997. « Le Développement négocié : courtiers, savoirs, technologies. », *Bulletin de l'APAD*, n° 12.
- Fahin, Hussein M. 1982. *Indigenous anthropology in Non-Western Societies*. Durham, Carolina Academic Press.
- Gaiser, Nina, 2009. « Indonesische Ethnolog/innen in Jogjakarta: Studium, Beruf und Wissenstransfer. » *Freiburger Working Papers* 14.
- Geertz, Clifford 2001. « From the Native's point of view" On the nature of anthropological understanding. » *Ethnography*, vol. 1, London: 258-270.
- Gottowik, Volker 1998. « On Being Othered. John J. Honigmann Describes Steiermark and We Fail to recognize It », *Paideuma* 44: 97-107.
- Kabou, Axelle 1991. *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris.
- Kohl, Karl-Heinz 1993 (2000). *Ethnologie - die Wissenschaft vom kulturell Fremden*. München, Beck.
- Kokot, Waltraud & Bettina C. BOMMER (eds.), 1991. *Ethnologische Stadtforschung*, Berlin, Reimer.

Luger-Ehrhardt, Birgit, Marc v. Itter, Markus Sokefeld 1991. Vom Studium in den Beruf. Ergebnisse einer Befragung der Absolventen des Studiums der Ethnologie an der Universität Hamburg.

Reikat, Andrea 2005. « Wir und die Anderen. Zur Frage der Fremdheit in der Ethnologie », *Historische Zeitschrift* 281: 281-304.

—. « The Preferred Stove for the preferred Woman: The roundé story in Burkina Faso. », *Hedon Boiling Point* 58.

Streck, Bernhard 2004. Vom Grund der Ethnologie als Übersetzungswissenschaft, *Paideuma* 50: 39-58.

## NOTES

1. Ceci est la version reformulée d'une communication que l'auteur a donnée, le 21 janvier 2010, pendant l'atelier de l'Association Euro-Africain pour l'Anthropologie du Changement Social et du Développement (APAD) sur le thème « Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social : pratiques, discours et éthique », tenue à l'hôtel Azalai à Ouagadougou. Elle remercie Fatoumata Ouattara et Sten Hagberg pour avoir accepté sa participation et pour l'avoir intégrée dans le présent volume, Issa Bakayoko pour sa confiance et Antoine Michel Soubeiga pour sa traduction minutieuse de l'allemand en français.
2. Selon une étude menée, en 2001, parmi des étudiants et diplômés du département d'Ethnologie de l'Université de Hambourg en Allemagne, seulement 24 % d'ethnologues démarrent leurs études avec une idée fixe sur le travail qu'ils veulent exercer après. Dans les champs d'intérêt, la science et les musées se trouvent presque à égalité avec les institutions de l'aide au développement, pendant que le journalisme figure nettement derrière : LUGER-EHRHARDT et al. 2001.
3. Le terme suit, dans un sens large, Bernhard STRECK (2004) qui dénomme l'ethnologie « la science de la traduction ».
4. Nous référant à l'étude citée ci-dessus (ann. 2), seulement 1 diplômé sur 55 enquêtés travaillait dans une organisation de l'aide au développement.
5. Pour un résumé de premières tentatives allemandes dans ce domaine cf. KOKOT/BOMMER 1991.
6. Cf. GOTTOWIK 1998.
7. Cf. FAHIN 1982 et GAISER 2009.
8. KOHL 1993 et 2000.
9. Différencier « sa » propre culture de celle des « autres » n'est pas aussi simple que cela peut sembler l'être : est-ce que les jeunes « rappers » dans une banlieue des grandes villes européennes (pour utiliser plutôt un stéréotype) font partie de la « même culture » que l'ethnologue universitaire-bourgeois ? Cf. à ce sujet mes réflexions dans REIKAT 2005 et, surtout, AUGÉ 1994.
10. C'est pour cette raison que j'ai toujours refusé d'habiter dans un village – sauf au cours de mon premier séjour de recherches consacrées à ce thème en 1994. C'est-à-dire que j'aurais alors été perçue comme représentante de mes hôtes, et j'aurais à travers le choix de mon lieu d'habitation évoqué la coloration des différentes traditions. En poursuivant la réflexion dans cette logique, il faut être extrêmement prudent sur la question de savoir avec quels collaborateurs et quels traducteurs on se rend « sur le terrain » et tenir compte autant que possible de ces colorations d'histoire provoquées.
11. Cf. les œuvres de Clifford GEERTZ, entre autre 2001.

12. Pour le texte voir le site-web de l'OCDE: [www.oecd.org](http://www.oecd.org).
13. Il s'agit d'un projet de vulgarisation des foyers améliorés, donc un cas typique pour des projets proclament la « durabilité » mais bizarrement réapparaissant sans cesse depuis 30 ans : cf. Reikat 2009.
14. Cf. déjà BIRSCHENK 1988 et Idem/Le MEUR 1997.
15. Par cela nous utilisons les réflexions sur les changements des « paradigmes » permanents imposés par les bailleurs de fonds et la sédimentation des approches y résultant (cf. BIRSCHENK 2009). En même temps, nous soulignons parfaitement les élaborations faites dans le même contexte sur la « prolifération institutionnelle » à observer au niveau des institutions étatiques dans les pays bénéficiaires et la faiblesse des départements de Suivi/Evaluations dans ces derniers.
16. Cela correspond effectivement à un des débats les plus fortement controversés depuis des années 1970 au sein de l'ethnologie (allemand) : cf. ANTWEILER 1996.
17. Ces réflexions ignorent – volontairement – l'orientation intensifiée des études d'ethnologie dans le contexte de l'introduction des curricula L-M-D aussi en Allemagne, parce qu'ils n'ont pas encore fait preuve de pertinence et de praticabilité. L'auteur adopte avec gratitude la précision de Thomas BIRSCHENK sur la nécessité d' « une recherche non appliquée, mais pertinente » pour les institutions de l'aide au développement : cf. sa conférence du 4 décembre 2009 à Ouagadougou : cf. ann. 15.
18. Toutes ces réflexions sur les effets néfastes d'une aide au développement pérennisée se voient, naturellement, dans la tradition de la polémique d'Axelle KABOU (1991).

## RÉSUMÉS

Pourquoi les ethnologues ont-ils du mal à se positionner dans les organismes au développement ? Dotés de leurs capacités d'interprétation interculturelles ils doivent, normalement, être les personnes indiquées à aider pour éviter les malentendus qui mènent, jusqu'aujourd'hui, trop souvent à l'échec dans des projets au développement. L'article analyse à quel point la formation des ethnologues ne les a, pendant longtemps, pas rendu aptes à remplir cette tâche, mais aussi pourquoi le service de « l'interprète culturel » attribué à l'ethnologue ne correspond pas au jeu de rôle établi entre « bailleurs de fonds » et « bénéficiaires ».

Why do ethnologists/anthropologists have difficulties in positioning themselves in development organizations? With their capacities for inter-cultural interpretation, one would expect them to be the ideal persons to help avoid misunderstandings that all-too-often result in failed development projects. This article analyses the extent to which the training of ethnologists has not made them apt to accomplish this task, and also discusses why the service of the « cultural translator » does not really correspond to the role play established between « donors » and « beneficiaries ».